

Séance du Conseil du 11 octobre 2022

Extrait du registre des délibérations

Délibération n°202/2022

OPAH : Règlement de la commission d'attribution des aides

L'an deux mille vingt-deux, le onze octobre à dix-sept heures, le Conseil Communautaire d'Agglomération de la Riviera Française, dûment convoqué le cinq octobre deux mille vingt-deux s'est assemblé dans la salle du conseil communautaire, 16 rue Villarey à MENTON (06500), sous la présidence de M. Yves JUHEL, Président.

M. Sébastien OLHARAN a été nommé Secrétaire de Séance et procède à l'appel.

Etaient présents, pour les différentes communes :

<u>BEAUSOLEIL :</u>	M. Gérard SPINELLI, Mme Cindy GENOVESE (arrive à 17h37 avant le vote de l'affaire n°1), M. Alain DUCRUET, excusé, Mme Eléonore PATERNOTTE, excusée donne pouvoir à Mme Cindy GENOVESE, M. Nicolas SPINELLI, (arrive à 17h10 avant le vote de l'affaire n°1), Mme Danielle LISBONA, excusée donne pouvoir à M. Alain DUCRUET, M. Edouard-Jean CURTET, excusé donne pouvoir à M. Gérard SPINELLI, M. Stéphane MANFREDI
<u>BREIL-sur-ROYA :</u>	M. Sébastien OLHARAN
<u>LA BRIGUE :</u>	M. Daniel ALBERTI
<u>CASTELLAR :</u>	Mme Anne-Marie ARSENTO-CURTI, excusée donne pouvoir à M. Paul COUFFET
<u>CASTILLON :</u>	M. Olivier CHANTREAU
<u>FONTAN :</u>	M. Philippe OUDOT (arrive à 17h31 avant le vote de l'affaire n°1)
<u>GORBIO :</u>	M. Paul COUFFET
<u>MENTON :</u>	M. Yves JUHEL, Mme Stéphanie JACQUOT, Mme Marinella GIARDINA, Mme Elodie ROBERT, excusée, M. Christian TUDES, M. Mathieu MESSINA, (quitte la séance à 19h02 avant le vote de l'affaire n°24), M. Patrice NOVELLI, Mme Sylviane ROYEAU, excusée donne pouvoir à M. Yves JUHEL, M. Jean-Claude ALARCON, (quitte la séance à 18h02 avant le vote de l'affaire n°3), Mme Isabelle ALMONTE excusée donne pouvoir à Mme Marinella GIARDINA, M. Nicolas AMORETTI, excusé donne pouvoir à M. Christian TUDES, Mme Joanna GENOVESE, excusée donne pouvoir à Jean-Claude ALARCON, M. Florent CHAMPION, excusé donne pouvoir à M. Patrice NOVELLI, M. Anthony MALVAULT, excusé, Mme Sandra PAIRE, excusée donne pouvoir à M. Cédric MONTEIRO, M. Cédric MONTEIRO, Mme Martine CASERIO, M. Daniel ALLAVENA, excusé
<u>MOULINET :</u>	M. Guy BONVALLET (quitte la séance à 18h36 avant le vote de l'affaire n°17)
<u>ROQUEBRUNE-CAP-MARTIN :</u>	M. Patrick CESARI, Mme Solange BERNARD, M. Jean-Louis DEDIEU, Mme Patricia LORENZI, M. Christophe GLASSER, excusé donne pouvoir à Mme Solange BERNARD, Mme Véronique BATONNIER, M. Ghislain POULAIN, M. Guillaume CONTESSE
<u>SAINTE AGNES :</u>	M. Albert FILIPPI
<u>SAORGE :</u>	Mme Brigitte BRESCE
<u>SOSPEL :</u>	M. Jean-Mario LORENZI, Mme Martine FERRERO
<u>TENDE :</u>	M. Jean-Pierre VASSALLO (arrive à 17h22 avant le vote de l'affaire n°1)
<u>LA TURBIE :</u>	M. Jean-Jacques RAFFAELE, Mme Brigitte ALBERTINI, excusée donne pouvoir à M. Jean-Jacques RAFFAELE

Date d'affichage :

20 OCT. 2022

Accusé de réception en préfecture
006-240600551-20221011-202-2022-DE
Date de télétransmission : 24/10/2022
Date de réception préfecture : 24/10/2022

Toute correspondance doit être adressée impersonnellement à Monsieur le Président
Communauté d'Agglomération de la Riviera Française - 16 rue Villarey - 06500 MENTON

SITE INTERNET : www.riviera-francaise.fr
direction.generale@carf.fr

Séance du 11 octobre 2022

Délibération n°202/2022

OBJET : OPAH : Règlement de la commission d'attribution des aides

RAPPORTEUR : M. Patrick CESARI, Vice-Président

La communauté d'Agglomération a mis en place une opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) en vue d'apporter une aide aux propriétaires du parc privé. Cette aide est tournée vers les économies d'énergie, l'autonomie et la lutte contre l'habitat indigne.

Dans ce cadre, l'opérateur Urbanis choisi par la CARF accompagne les ménages éligibles afin qu'ils obtiennent les subventions les plus avantageuses pour financer un programme de travaux défini.

La CARF est financeur de cette opération et attribue des subventions. Le montant est défini dans la convention cadre signée avec la Région, l'ANAH et Action Logement.

Chaque financeur reste souverain dans l'attribution de ces aides.

Ainsi, les dossiers éligibles seront présentés en commission habitat qui décidera de l'attribution des subventions aux demandeurs.

Les attributions sont encadrées par le règlement ci-joint qui précise les règles suivantes :

-recevabilité des dossiers : champs d'application, bénéficiaires, travaux subventionnables

-calcul des aides : base de calcul et montant maximum des aides.

-modalités d'attribution.

-attribution des aides de la Région

La commission est souveraine dans l'attribution de ces aides.

Vu l'avis du Bureau Communautaire réuni le 28 septembre 2022,

Vu l'avis de la commission Habitat réuni le 4 octobre 2022

Je vous demande de bien vouloir,

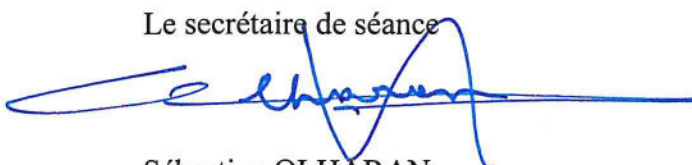
APPROUVER le règlement d'attribution des aides de la CARF mis en œuvre dans le cadre de l'OPAH.

Le Conseil Communautaire
après en avoir délibéré,

Adopte à l'unanimité

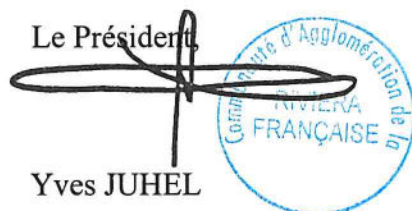
Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance



Sébastien OLHARAN

Le Président



Yves JUHEL